

CONSEIL DE VILLE

**Séance du 22 septembre 2016, à 19.30 h,
salle du Conseil de ville, Hôtel de ville (2^e étage)**

Le Conseil de ville a été régulièrement convoqué par affichage public à l'Hôtel de ville, par insertion dans le Journal officiel du Jura n° 30 du mercredi 7 septembre 2016 et dans les journaux locaux, ainsi que par l'envoi à chaque conseillère et conseiller de ville de l'ordre du jour de la séance et annexes (art. 21 du ROAC et 4 du RCV).

1. Communications.
2. Informations du Conseil municipal.
3. Procès-verbal de la séance du 30 juin 2016.
4. Questions orales.
5. Réponse à la question écrite intitulée « Parcelle n° 883 du ban de Porrentruy » (n° 950) (PLR).
6. Réponse à la question écrite intitulée « Quel avenir pour l'ancien dépôt des locomotives ? » (n° 951) (PCSI).
7. Réponse à la question écrite intitulée « Quelle équité pour les cartes journalières ? » (n° 952) (PCSI).
8. Réponse à la question écrite intitulée « « Riri », « Jimmy » et « Willy » » (n° 953) (PS-Les Verts).
9. Réponse à la question écrite intitulée « Quel avenir pour le bâtiment des bains de la piscine municipale ? » (n° 954) (PS-Les Verts).
10. Réponse à la question écrite intitulée « Les 200 jours de l'Inter » (n° 955) (PLR).
11. Traitement de la motion intitulée « La transparence par le service des communes : une nécessité pour rétablir la confiance » (n° 959) (PCSI).
12. Approuver trois crédits pour l'amélioration des accès à l'école primaire de l'Oiselier, se composant de :
 - a) l'aménagement de l'arrêt de bus au chemin de l'Oiselier, pour un montant de CHF 123'000.-, TTC ;
 - b) l'implantation d'un abri pour vélos, pour un montant de CHF 32'000.-, TTC ;
 - c) la réalisation d'un trottoir entre l'arrêt de bus et l'accès à la halle de sport de l'Oiselier, pour un montant de CHF 97'000.-, TTC.
13. Divers.

M. Marcel Meyer, président du Conseil de ville, dirige les débats.
Le procès-verbal est tenu par M. Denis Sautebin, secrétaire du Conseil de ville.

Sont excusés pour le PDC :

M. Yannick Jubin - remplacé par M. Hervé Eggenschwiller.
Mme Anne-Marie Volpato - remplacée par Mme Muriel Daucourt.

Sont excusés pour le PLR :

M. Manuel Godinat - remplacé par M. Jacques Voirol.
M. Pierre-Alain Cattin - remplacé par M. Hervé Voirol.

Sont excusés pour le PS :

Mme Francine Chapatte - remplacée par M. Baptiste Laville.
M. Josquin Chapatte - remplacé par M. Jean-Pierre Cafiso.
Mme Lisa Raval - pas remplacée.

Sont excusés pour le PCSI :

M. Yann Voillat - remplacé par M. Pascal Miserez.
M. Yves Quiquerez - remplacé par Mme Christiane Lauber.
M. Manuel Benitez - pas remplacé.

Sont présents pour le Conseil de ville :

Mmes Sophie Barthod, Rosalie Beuret Siess, Mathilde Crevoisier Crelier, Muriel Daucourt, Jocelyne Gasser, Chantal Gerber, Corinne Laissue, Christiane Lauber, Aline Nicoulin, Maria Werdenberg, Corinne Zwahlen.

MM. Benjamin Bergé, Michel Berberat, Alain Bohlinger, Jean-Pierre Cafiso, Angelo Casarano, Alain Chariatte, Gilles Coullery, Hervé Eggenschwiller, Victor Egger, Jean Farine, Olivier Frund, Claude Gury, Dominique Hubleur, Baptiste Laville, Marcel Meyer, Pascal Miserez, Didier Nicoulin, Julien Parietti, Pierre Parietti, Johan Perrin, Sébastien Piquerez, Jean-Luc Plumey, Gérard Reusser, Thomas Schaller, Frédéric Sollberger, Stéphane Theurillat, Hervé Voirol, Jacques Voirol.

Sont présents pour le Conseil municipal :

M. le Maire Pierre-Arnauld Fueg, Mme Anne Roy, MM. Pierre-Olivier Cattin, Philippe Eggertswyler, Julien Loichat, Eric Pineau, Gabriel Voirol, François Valley, chancelier.

En vertu des articles 21 al. 2 du ROAC et 10 du RCV, il est procédé à la nomination de deux scrutateurs.

Sont désignés : M. Alain Bohlinger et M. Jean-Pierre Cafiso.

Ordre du jour

La parole n'est pas demandée.

VOTE

Au vote à main levée, les Conseillères et Conseillers de ville acceptent l'ordre du jour à la majorité évidente. Il n'y a pas d'avis contraire.

1. Communications

Mme Corinne Schwab : Mesdames, Messieurs,

C'est toujours un réel plaisir de venir partager avec vous les nouvelles de ma Commune. Depuis ma dernière visite, au mois de mai, la ville de Moutier n'a pas connu l'ennui car elle s'active avec ferveur pour le vote communaliste du 18 juin 2017, soit dans 268 jours. Ainsi, elle s'est vue parer de drapeaux jurassiens le 18 juin dernier. A une année du vote, les citoyens les ont accrochés à leur fenêtre pour marquer leur attachement à la famille jurassienne. Par la même occasion, ils ont fait une haie d'honneur aux militants bernois qui avaient choisi le même jour pour aller manifester leur amour du Gross Kanton à la montagne de Moutier. Le rocher du Pavillon à l'entrée des gorges de Moutier, a pour l'occasion été repeint à nos couleurs. Il s'est depuis transformé en drapeau suisse à l'occasion de la fête nationale. Et ce matin, à notre réveil le drapeau jurassien était à nouveau redessiné accompagné du drapeau suisse, un clin d'œil à la commémoration du 24 septembre 1978, quand le peuple suisse a accepté à 82% de modifier la Constitution pour reconnaître le Canton du Jura. Nous sommes Suisses et Jurassiens. Les différentes commémorations de l'anniversaire de la République et Canton du Jura dans les cités jurassiennes ainsi que dans la vieille ville de Moutier ont réuni un grand nombre de personnes pour partager un beau moment ensemble. Faisant suite à la trêve de l'été, les deux rapports des experts indépendants, commandités par les deux gouvernements jurassiens et bernois ainsi que par la Commune de Moutier ont fait les pleines pages des journaux et autres médias. Sachant que ces expertises donneraient du grain à moudre aux autonomistes; les Conseillers d'Etat bernois, Messieurs Schnegg et Neuhaus, ont distribué leurs propres

chiffres et du chocolat sur la place de la Gare, « ! Place Roland Béguelin ! », le 9 septembre dernier. Alors que le lendemain se tenait la traditionnelle Fête du Peuple à Delémont, ils tentaient ainsi de désinformer la population avant la conférence de presse officielle du 14 septembre dernier donnée par la Commune de Moutier pour annoncer publiquement que les rapports étaient à disposition des citoyens.

Le Gouvernement jurassien, le Mouvement Autonomiste Jurassien ainsi que les députés autonomistes du Grand Conseil bernois ont réagi à cette incursion bernoise avec sagesse et très rapidement.

Par ailleurs, l'interpellation du conseiller national M. Manfred Bühler et la réaction du gouvernement jurassien, ont permis à la conseillère fédérale Mme Simonetta Sommaruga d'annoncer ce lundi que les délégations des gouvernements bernois et jurassien ont réaffirmé le 22 août leur volonté commune de mener à terme le processus de règlement politique du dossier jurassien de manière constructive et consensuelle. Le comité « Moutier, ville jurassienne » a pour sa part dévoilé le dépliant « Les experts ont parlé, feu vert pour Moutier » en conférence de presse le 16 septembre. Les citoyens prévôtois découvriraient ce document le jour même dans leur boîte aux lettres. Un grand travail a permis cette réaction nécessaire deux jours après la sortie officielle de ces rapports. Pour votre information, ils sont à votre disposition sur vos tables. Ce dépliant propose une analyse de dix thèmes importants. Chaque résumé indique le numéro de page correspondant aux rapports afin de trouver les détails dans ces imposants documents. Ces rapports confirment bien le sentiment que Moutier, ville jurassienne a depuis toujours. C'est à dire qu'il est bénéfique pour notre cité de rejoindre la République et Canton du Jura et que celui-ci en trouve également des avantages. Le dernier-né des cantons est parti de très peu lors de son indépendance, le Canton de Berne ne l'ayant jamais choyé. Le développement de ces 40 dernières années montre aujourd'hui que ce canton est tout à fait au niveau du Canton de Berne. Et le rapport le prouve clairement, la majorité des réponses aux questions posées révèlent que les différences sont à l'avantage du Canton du Jura. Nous aurons, dès lors, la tâche de diffuser ces bonnes nouvelles à la population et surtout d'effacer tous les préjugés qui perdure depuis trop longtemps. En résumé un OUI le 18 juin 2017 aura un impact positif sur les habitants prévôtois. En effet, la plupart des citoyens verront leurs impôts diminuer et nous passerons notamment à un poids politique de 1% à 10 %, donc plus de députés qui pourront défendre nos intérêts au sein d'un canton francophone. Nos adversaires vont évidemment reprendre ce qui leur est plus favorable et argumenter, mais nous ne nous laisserons pas encore une fois bernier. Les mensonges ça suffit, nous n'y croyons plus. Les documents fournis par des experts qualifiés et neutres font foi. C'est pourquoi, Moutier, ville jurassienne s'active dans une campagne qui se veut positive, constructive et respectueuse afin de rentrer à la maison le 18 juin 2017. Vive le Jura, Vive Moutier, ville jurassienne.

(Le discours de Mme Schwab est reproduit intégralement).

2. Informations du Conseil municipal

M. Julien Loichat signale que tout se passe comme prévu pour le Centre de jour et que son inauguration aura lieu la semaine prochaine. S'agissant de la synergie entre les polices cantonale et municipale, un guichet commun, qui traitera de toutes les questions qui ont trait à la police, sera ouvert dans le bâtiment de la Beuchire, dès le 3 octobre prochain.

M. le Maire Pierre-Arnauld Fuego relève que la Commune de Porrentruy est la moins bien classée, soit 919^{ème} sur 919, dans le traditionnel classement des communes suisses établi par la Weltwoche. Ce classement est effectué en fonction des critères suivants : logement, marché du travail, population, charge fiscale, accessibilité, sécurité et prévoyance. Cette position n'est pas acceptable pour la Municipalité et le Conseil municipal devra se pencher sur cette étude afin de trouver des mesures correctrices. Son propos n'est pas de dire que le classement de Porrentruy n'est pas mérité.

Il ajoute que lors de la prochaine séance, le Conseil de ville devra se prononcer sur un dossier relatif à la dotation du personnel puisque, dans certains domaines, la Municipalité a besoin de ressources supplémentaires. Le poste actuellement libre sera attribué à la police et la publication paraîtra samedi prochain. L'aspect technique de la patinoire doit aussi être assumé, ce qui engendrera toute une série de conséquences au niveau du service UEI. L'espace-jeunes, victime de son succès, nécessite également la création d'un demi-poste car il n'y a plus assez de personnel pour le gérer. Tous ces postes ont fait l'objet d'une analyse par le Conseil municipal qui viendra avec des solutions dans le cadre du budget. Un certain nombre de postes seront donc mis au concours prochainement sous réserve de l'approbation du législatif. Il rappelle également que plusieurs interventions ont été faites au niveau de l'Hôpital de Porrentruy, notamment concernant la sécurité sanitaire. C'est pourquoi, dès que le Canton aura communiqué sur le nouveau système de sécurité sanitaire, les dirigeants de l'Hôpital du Jura présenteront un dossier au Conseil de ville.

En réponse aux questions de M. Julien Parietti à propos du regroupement des apprentis de la vente sur le

site de Porrentruy, M. Pierre-Olivier Cattin relève qu'une déclaration d'intention à propos du développement des infrastructures et du renforcement des filières de formation des niveaux secondaire II et tertiaire dans le Canton du Jura a été signée le 9 juillet 2010 par le Gouvernement jurassien et les communes de Porrentruy et Delémont. Concernant la division commerciale, il est fait mention que le regroupement à Porrentruy des apprentis de la vente (gestionnaire de commerce de détail), avec l'émergence d'un pôle de formation dans ce domaine, ainsi que des étudiant-e-s fréquentant la voie longue de l'école de commerce conduisant à l'obtention de la maturité gymnasiale. De l'avis de M. Olivier Tschopp, chef du service de la formation des niveaux secondaire II et tertiaire, comme il n'y a pas eu d'autres avis politiques, cette situation est toujours d'actualité. Actuellement, on est dans la phase de transfert au niveau structurel. Il y a également eu un report de la construction de la deuxième partie du bâtiment de l'Avenir 33 qui est concerné par ce regroupement. Le monde politique cantonal attend aussi les résultats concernant le vote de Moutier. Pour l'instant cette convention prévaut mais elle n'a pas encore été réalisée. Le Conseil municipal s'approchera toutefois du service de la formation pour lui demander que ce regroupement soit fait peu importe les écueils que l'avenir pourrait amener dans cette discussion.

Concernant la collecte des déchets encombrants, M. Philippe Eggertswyler indique que depuis un certain temps des personnes y déposent tout et n'importe quoi, ce qui ne répond pas à l'article 13 du règlement sur les déchets. Il ajoute que certains riverains ont reçu dernièrement un courrier pour leur indiquer que leur manière de faire n'était pas acceptable. D'ici quelques mois, la Commune rappellera les règles en la matière par le biais du Journal de Porrentruy.

3. Procès-verbal de la séance du 30 juin 2016.

La parole n'est pas demandée.

VOTE

Au vote à main levée, les Conseillères et Conseillers de ville acceptent ce procès-verbal à la majorité évidente. Il n'y a pas d'avis contraire.

4. Questions orales

M. Pascal Miserez rappelle que le projet « Coeur de ville » ne développera pas ses effets avant plusieurs années. Il ajoute qu'il faudra du temps pour que les habitants et usagers de la vieille ville adoptent de nouvelles habitudes de mobilité et de stationnement. Comme l'a révélé le sondage mené en début d'année, quelques réticences ont pu s'exprimer et il faudra faire évoluer les mentalités. Pour lui, il est donc nécessaire d'entamer au plus vite le processus de zone piétonne avec quelques zones-pilotes, qui permettront de familiariser les gens avec ce nouveau concept. Il demande ce que peuvent espérer les résidents de la vieille ville et termes de zones piétonnes et de zones de rencontre, à 15 mois de la fin de la législature ? Il demande également si une réalisation concrète verra le jour et si le Conseil municipal prendra quelques mesures symboliques qui marqueront la rupture avec la politique menée depuis 30 ans, soit la politique du « tout-voiture » ?

M. le Maire Pierre-Arnaud Fueg relève que les réponses au questionnaire relatif à l'expérience de Qualité démontrent que 50 % des personnes sont contre une zone piétonne et 50 % voudraient qu'elle soit mise en place demain. Entre les deux, le Conseil municipal devra trouver des solutions qui passent indéniablement par le plan directeur des déplacements et du stationnement qui en est le point de départ, après une zone piétonne pourra être envisagée à un endroit ou à un autre. Le plan des déplacements sera validé à la fin de l'année et, dans le courant de l'année prochaine, la problématique d'une zone piétonne pourra être débattue.

M. Pascal Miserez se déclare partiellement satisfait car il a l'impression qu'il y a deux vitesses pour les projets. Pour les projets tels que les extensions de zone à bâtir, c'est le TGV et pour les projets qui traitent de la vieille ville, c'est plutôt une locomotive à vapeur.

M. Jean-Pierre Cafiso demandant si le Conseil municipal peut fournir au législatif les résultats complets de l'enquête de satisfaction sur l'expérience d'une rue piétonne intitulée « Ma Rue, mon jardin » soumises en début d'année aux citoyens et dont la presse a révélé des résultats mitigés, M. le Maire Pierre-Arnaud Fueg répond par l'affirmative.

M. Jean-Pierre Cafiso se déclare satisfait.

Mme Sophie Barthod signale qu'un des principaux maraîchers du marché va prendre sa retraite. Elle demande donc ce que va devenir le marché de Porrentruy, où chaque jeudi et samedi se mêlent les étals de légumes frais et de saison, de produits bio, de viande, de produits du terroir, de pain, de plantons et de fleurs et qui est un lieu de rencontre et de partage, si aucun maraîcher ne reprend la place laissée vide et ce que compte faire la Commune afin que le marché ne s'efface comme le reste des commerces en vieille

ville ?

M. le Maire Pierre-Arnauld Fueg indique qu'il a aussi eu connaissance de cette information. A une même question posée à l'époque par M. Egger, il avait répondu qu'il allait s'occuper de ce problème. Aujourd'hui, la Municipalité travaille, en collaboration de Jura Tourisme, non seulement sur la problématique du marché de Porrentruy mais également sur les foires qui ne reposent que sur deux personnes.

Mme Sophie Barthod se déclare satisfaite si le suivi est bien fait.

Comme l'a rappelé la presse la semaine dernière, M. Hervé Eggenschwiller relève que l'ancien bâtiment de la Migros est vide depuis deux ans et demi. Il ajoute que l'emplacement de ce bâtiment est particulièrement intéressant car il se situe proche des commerces de détail et du centre-ville. Pour lui, il est dommage de voir que rien ne s'y passe. Etant donné que le porte-parole de la coopérative assure que des solutions devraient bientôt être trouvées, il demande si le Conseil municipal est au courant de l'avenir de ce bâtiment ?

M. le Maire Pierre-Arnauld Fueg rappelle que la Commune a effectivement fait une offre d'achat de ce bâtiment afin de le réhabiliter en un centre de santé. Toutefois, la Migros souhaite en faire un projet économique et a annoncé qu'il serait réaffecté par un privé dans les six mois. Aujourd'hui, M. le Maire ne peut pas indiquer comment sera réaffecté ce bâtiment et si les dires de la Migros sont exacts.

M. Hervé Eggenschwiller se déclare partiellement satisfait car il attend avec impatience la réponse de la Migros.

M. Baptiste Laville relève que les espaces minéraux sont particulièrement vulnérables aux pics de température et, lors des beaux jours, ces places accumulent de la chaleur et peine à l'évacuer. Suivant cette logique, la place de l'Esplanade s'est transformée à plusieurs reprises en une sorte de four où il était désagréable, voire difficile de flâner, discuter ou même de tenir un stand. Un peu de végétation permettrait de manière simple, peu coûteuse et efficace d'atténuer ce problème. L'ombre ainsi générée et le processus de photosynthèse permettraient de faire chuter la température et ainsi créer un micro climat plus agréable. Lors d'une question orale de mai 2014 à ce sujet, Mme Roy indiquait qu'il était préférable d'attendre que l'ensemble des emmarchements et travaux du Bacavoine soient terminés pour voir ce qui pourrait être fait à ce moment. Les travaux du Bacavoine étant admirablement réalisés, il demande de quelle manière la Commune prévoit de résoudre le problème thermique de cette place et si des mesures de végétalisation sont envisagées ?

M. Gabriel Voirol répond que c'est effectivement un souci d'assurer à cet endroit une zone de repos et de verdure. Il relève que l'amélioration de la zone du Bacavoine est largement appréciée et joue parfaitement son rôle. Il est convaincu que de l'autre côté il y a un manque. Il ajoute qu'aujourd'hui ce site n'est pas la propriété de la Municipalité mais du Centre Esplanade et qu'aucune solution n'a encore été trouvée avec le propriétaire pour végétaliser cette place, qui reste de la compétence du propriétaire.

M. Baptiste Laville est satisfait d'apprendre que la Commune se soucie de cette problématique.

M. Victor Egger constate que le préau de l'école Stockmar ne dispose d'aucune infrastructure ludique d'extérieur. Son groupe estime que la mise en place d'aménagements pour les enfants de l'école primaire dans cet espace fort minéral ne serait pas un luxe. Même si le site est classé, il ne pense pas que quelques modules de jeux mettraient en péril l'intégrité architecturale. Relevant que l'activité physique des enfants est un enjeu important, il demande au Conseil municipal s'il peut indiquer pourquoi aucun élément ludique n'est à disposition des écoliers de l'école primaire sur ce site ?

M. Philippe Eggertswyler relève que cette place permettrait à des jeunes enfants de pratiquer une activité ludique. Aujourd'hui, par manque de salles de sport, cette cour est utilisée pour les activités sportives et le fait d'y installer des plantes ou du mobilier urbain gênerait la pratique du sport. Prochainement, certains travaux, comme dessiner des lignes pour délimiter les terrains de sport, seront effectués afin d'affecter davantage cette place pour les activités sportives mais rien n'est prévu en termes de mobilier urbain ou de végétation.

M. Victor Egger n'est pas satisfait car il parlait de la cour surélevée et non de la place de sport.

Après avoir été interpellé par des citoyens ces deux derniers jours, M. Dominique Hubleur a effectivement constaté que des trous avaient été creusés devant chez Roelli et devant la pharmacie Amavita. Avec tous les travaux qui sont déjà réalisés en ville, il demande si c'est vraiment le moment d'entreprendre un pareil chantier, surtout que les cars ont déjà du mal à passer ?

M. Gabriel Voirol répond qu'il s'agit d'un projet lié à Thermoréseau. Il ajoute que ces travaux ont été prévus pour perturber le moins possible les citoyens et qu'une autorisation a été donnée pour effectuer ces

travaux de nuit, ce qui aurait posé beaucoup de problème. Pour cette raison, les travaux ont lieu en majeure partie durant la journée. Du fait des travaux entrepris à la rue du Gravier et contrairement à ce que pense M. Hubleur, il y a moins de circulation aujourd'hui en vieille ville étant donné que les véhicules venant de Courtedoux n'entrent plus en vieille ville et ne descendent plus la rue du 23-Juin, c'est donc précisément un moment opportun pour éviter d'avoir une accumulation de voitures du côté de chez Roelli et de la pharmacie Amavita. M. Voirol va encore se renseigner afin de savoir pourquoi un trou supplémentaire a été creusé. Il termine en indiquant que tout a été fait pour ne pas perturber les cars postaux puisque des travaux de nuit seront précisément faits pour que les cars postaux puissent circuler ; des plaques seront installées sur les trous du début à la fin de la matinée.

M. Dominique Hubleur se déclare satisfait.

M. Alain Chariatte, constatant que les anciens locaux de Jura Tourisme et du CCDP, à l'Hôtel Dieu, sont actuellement sans locataires et qu'ils mériteraient une occupation particulièrement adéquate et en harmonie avec le cadre historique de ce lieu, demande au Conseil municipal quelles sont ses intentions pour la future affectation de ces locaux ?

M. Philippe Eggertswyler répond que ces locaux somptueux doivent pouvoir être mis en valeur pour la ville de Porrentruy. Différents contacts qui n'ont rien donné ont déjà eu lieu. Toutefois, depuis quelques semaines la Municipalité est en contact avec une société qui est vivement intéressée à mettre une antenne de ses activités à Porrentruy pour y mettre en valeur ses différents produits. Il espère que cela pourra se concrétiser ces prochaines semaines afin que ces locaux soient une vraie vitrine pour Porrentruy.

M. Alain Chariatte se déclare satisfait.

M. Frédéric Sollberger a appris avec plaisir, par la presse, l'ouverture de 14 nouvelles places de parc sur le site de la Minerva. Dans le contexte de la vieille ville et de ses problèmes de parage c'est plutôt une bonne nouvelle, d'autant plus que quelques places ont été sacrifiées devant l'Inter pour y dresser une terrasse. Toutefois, dans les jours qui ont suivi cette annonce, il a constaté que, si les dites places étaient effectivement peintes au sol et prêtes à l'emploi, elles ne pouvaient pas être utilisées car leur accès était fermé par un portail cadenassé ! Il a également constaté que ce parking avait été fermé le dimanche de la Braderie quand bien même il aurait été très utile aux nombreux visiteurs. Pour l'avoir utilisé depuis lors, il trouve sa sortie assez périlleuse, non pas par rapport au flux des voitures venant de la gare et visible à l'aide d'un petit miroir mais plutôt par rapport aux piétons qui arrivent de la gauche et qui sont cachés par le mur qui fait l'angle. Il aimerait donc savoir si ce parking est ouvert à la carte ou si le préposé à l'ouverture du portail s'est oublié quelques fois ?

M. Julien Loichat répond que la mise à disposition de ces 14 places de parc a eu lieu début août et que leur marquage a été effectué quelques jours avant. Ces places ont été mises à disposition non pas pour solutionner le problème du parage en vieille ville, puisque d'après les études du plan directeur des déplacements et du stationnement, il y a assez de places de parc en ville de Porrentruy, mais plutôt pour remplacer les places de parc sacrifiées devant l'Inter. Si cette place a été fermée lors de la Braderie c'était pour y installer les artistes et les organisateurs qui avaient besoin d'espace. Sinon, cette place est ouverte en permanence. En ce qui concerne la sécurité à la sortie de cette place, M. Loichat regardera avec le commissaire s'il y a une possibilité de mettre un élément particulier ou si le miroir existant peut être agrandi.

M. Frédéric Sollberger se déclare satisfait.

M. Johan Perrin relève que le manque de zone à bâtir à Porrentruy est bien présent et se fait sentir depuis quelques temps déjà. D'ailleurs, plusieurs questions orales ou écrites ainsi qu'une motion urgente, datée du 26 septembre 2013, ont été déposées. Cette dernière demandait d'être proactif sur l'élaboration des plans spéciaux des deux futures zones à bâtir de la Perche et de l'Oiselier. Il souhaite donc être renseigné sur l'avancement de ces études et quand ces zones pourront être mises en vente ? De plus la liste d'attente étant plus longue que le nombre de parcelles projetées, d'autres extensions sont-elles prévues ?

Mme Anne Roy rappelle que le Conseil de ville a accepté, il y a quelques mois, un crédit pour l'acquisition des parcelles de l'Oiselier. Suite à cet achat, la procédure du plan spécial a été engagée. Le service UEI est actuellement en train de travailler sur ce dossier. L'examen préalable de la première ébauche devrait avoir lieu au début 2017. Toutes les phases de consultation, de dépôt public et de validation devraient occuper toute l'année 2017. Concernant la grande liste d'attente et si ces deux zones à bâtir étaient remplies, la Municipalité devrait passer par un plan directeur régional et s'entendre avec les communes de la couronne de Porrentruy pour imaginer l'urbanisation future de Porrentruy et de sa couronne. Toutefois, des premières réflexions ont été menées au sein du SIDP pour savoir s'il fallait engager des personnes

pour mener à bien ces plans directeurs régionaux. La commune de Delémont et sa couronne ont déjà une bonne expérience dans ce domaine et il serait bon de s'intéresser à ce qu'elles ont mis en place pour mener à bien cette réflexion au niveau de l'Ajoie.

M. Johan Perrin se déclare satisfait.

Concernant le Périph'piétonnier, M. Hervé Voirol relève qu'il n'est plus possible de se promener sur le chemin qui se situe juste au-dessus de l'Ecole primaire du Banné car des branches se trouvent sur le passage. Il ajoute que la végétation abondante dans ce secteur empiète sur une partie du chemin. Il demande si la Municipalité envisage de régler ce problème et d'installer une main courante sur l'escalier qui se trouve au bout du chemin et qui est parfois glissant selon le temps ?

M. Philippe Eggertswyler répond que ce problème est connu de la Municipalité et qu'il sera résolu puisqu'une classe suisse-allemande a prévu prochainement une semaine au vert à Porrentruy et prendra le temps de nettoyer, entre autres, le périph'piétonnier. Il regardera également avec le Service UEI s'il est possible d'installer une main courante sur l'escalier évoqué afin de le sécuriser pour les personnes qui l'empruntent.

M. Hervé Voirol se déclare satisfait.

5. Réponse à la question écrite intitulée « Parcelle n° 883 du ban de Porrentruy » (n° 950) (PLR).

Pour le groupe PLR, Mme Aline Nicoulin se déclare satisfaite.

6. Réponse à la question écrite intitulée « Quel avenir pour l'ancien dépôt des locomotives ? » (n° 951) (PCSI).

Pour le groupe PCSI, M. Dominique Hubleur se déclare satisfait.

7. Réponse à la question écrite intitulée « Quelle équité pour les cartes journalières ? » (n° 952) (PCSI).

Pour le groupe PCSI, M. Benjamin Bergé se déclare satisfait. L'avance faite dans le sens de réduction des coûts lors d'achats multiples semble la bienvenue. Il serait bien que cela se fasse au plus vite et permettre au logiciel de le faire suite à la hausse des tarifs annoncée par les CFF.

8. Réponse à la question écrite intitulée « « Riri », « Jimmy » et « Willy » » (n° 953) (PS-Les Verts).

Pour le groupe PS-Les Verts, M. Baptiste Laville se déclare satisfait d'apprendre que des bancs et tables extérieurs sont envisagés et espère que cela va se faire assez rapidement.

9. Réponse à la question écrite intitulée « Quel avenir pour le bâtiment des bains de la piscine municipale ? » (n° 954) (PS-Les Verts).

Pour le groupe PS-Les Verts, Mme Rosalie Beuret se déclare satisfaite.

10. Réponse à la question écrite intitulée « Les 200 jours de l'Inter » (n° 955) (PLR).

Pour le groupe PLR, M. Michel Berberat se déclare satisfait des réponses aux questions 1 et 2 mais n'est pas satisfait de la réponse à la question 3 car il a dû avoir recours à la presse pour obtenir de plus amples informations. Il est donc partiellement satisfait.

11. Traitement de la motion intitulée « La transparence par le service des communes : une nécessité pour rétablir la confiance » (n° 959) (PCSI).

M. Dominique Hubleur indique que cette motion fait écho aux nombreuses réactions de la population de la ville et même du Jura. En effet, les conditions dans lesquelles le contrat de location et la gestion du restaurant de l'Inter ont été définies sont à la base de nombreuses interrogations. C'est d'ailleurs uniquement pour que la confiance soit rétablie que son groupe demande de soutenir cette motion demandant de solliciter le Service des communes afin qu'une enquête soit diligentée et que toutes les zones floues soient éclaircies ; ce service étant le seul à pouvoir contrôler que le processus décisionnel, qui a été opéré dans le cadre du mandat de gestion du restaurant de l'Inter, a bien été respecté. Il devra également vérifier qu'aucun conflit d'intérêts n'apparaît. En cas contraire, il pourrait y avoir des conséquences sur le processus décisionnel (obligation de se retirer, annulation de certaines décisions, etc.). Les citoyens de Porrentruy attendent que le Service des communes rende un dossier détaillé et

précis du déroulement de cette affaire et qu'il confirme ou infirme que les procédures ont bien été respectées. Son groupe, satisfait que le Conseil municipal recommande l'acceptation de la motion dans un esprit d'apaisement, de collaboration et de transparence, demande au Conseil de ville d'accepter cette motion.

Pour le Conseil municipal, M. Pierre-Olivier Cattin propose au Conseil de ville d'accepter la motion dans un esprit d'apaisement, de collaboration, de maintien de la confiance et de transparence.

Pour le groupe PLR, M. Didier Nicoulin relève la bonne décision du Conseil municipal d'accepter cette motion. Pour lui, cette intervention aurait dû être déposée sous la forme d'une motion interne, car il n'est pas très logique de demander au Conseil municipal d'ouvrir une enquête contre lui-même. Dans ce genre de situation, c'est le Conseil de ville qui doit mandater le Service des communes et non l'exécutif communal. Toutefois, pour aller dans le sens proposé par le Conseil municipal son groupe acceptera la motion, ce qui ne veut pas dire que son groupe pense qu'il y eu des malversations dans ce dossier. Son groupe est d'avis que l'exécutif communal a cru bien faire dans l'intérêt de la Commune, peut-être au détriment de certains principes. En effet, son groupe estime que le Conseil communal n'a pas étudié et mesuré avec la diligence requise les conséquences et les risques qui peuvent naître en signant un contrat de bail avec une société anonyme communément appelée SA. Les personnes morales font parties intégrantes de l'économie. Toutefois elles peuvent également servir d'écran pour cacher la véritable identité du propriétaire appelé sur le plan juridique l'ayant-droit économique. Ce risque augmente significativement avec les sociétés dont les actions sont « au porteur » car l'ayant-droit économique peut changer à tout moment. Le capital-actions de la société l'Inter Porrentruy SA est justement composé d'actions au porteur. Il n'est donc pas tolérable pour une collectivité de droit public de ne pas avoir la garantie de connaître à tout moment le nom de son locataire réel. Aujourd'hui, la Municipalité dit connaître l'ayant-droit économique de l'Inter Porrentruy SA. Mais le propriétaire des actions est en droit, sans autre formalité, de les transmettre à n'importe qui sans pour autant informer et demander à la Commune son autorisation. Juridiquement, la Commune n'aurait que peu de moyen d'action si cette société passait entre les mains d'une personne peu recommandable et que celle-ci décide d'exploiter le restaurant de l'Inter à d'autres buts beaucoup moins respectables que la restauration. La Commune ne peut pas courir ce risque et son groupe demande au Conseil municipal de prendre les mesures nécessaires pour ne pas exposer la ville à ce type de danger. Le contrat de prêt qui lie le cabinet Fueg SA à ce dossier sans préciser clairement que ce dernier agit à titre « fiduciaire » démontre également un manque de transparence. Certes, un document atteste du contraire, mais quel est l'intérêt de créer toute cette opacité ? Si son groupe ne met pas en cause l'intégrité du Cabinet Fueg SA, inévitablement cette manière de faire a créé des doutes et des conflits d'intérêt. Pour le groupe PLR, cette affaire n'affecte pas la confiance placée dans l'exécutif. Ce qu'il faudra retenir de tout cela, c'est que le manque de transparence n'est pas bon et conduit à la méfiance. Il serait judicieux de ne plus répéter ce genre de situation car ce n'est jamais agréable ni pour le Conseil municipal ni pour la Commune d'être sous enquête.

Mme Mathilde Crevoisier Crelier mentionne que la motion pose de bonnes questions et que son groupe est particulièrement attaché à la valeur d'exemplarité dont doit faire preuve les autorités publiques et, à ce titre, se soumettre volontairement à une enquête sera de nature à rétablir la confiance. Pour ces raisons, son groupe acceptera donc la motion.

M. Stéphane Theurillat relève que son groupe a pris connaissance de la totalité des documents à disposition à la chancellerie concernant le dossier de l'Inter. C'est avec satisfaction, à l'étude de toutes ces pièces, que son groupe a pu en comprendre le fonctionnement et constater que le maire Pierre-Arnauld Fueg a agi uniquement dans l'intérêt de la Commune. Il rappelle que lors des premières interventions au sein du Conseil de ville, le maire a été en mesure de fournir immédiatement un acte juridique officiel attestant que « le bénéficiaire économiquement des fonds confiés au cabinet Fueg SA n'était ni Pierre-Arnauld Fueg, ni un de ses proches ». Son groupe a également pris connaissance du contrat de fiducie mentionnant l'actionnaire majoritaire. Il ajoute que le document notarial faisait référence déjà à l'époque au contrat de fiducie explique le fonctionnement et le rôle du cabinet Fueg dans ce dossier. Malgré les nombreuses insinuations des motionnaires, aucun élément nouveau n'est apparu, depuis lors, dans ce dossier. D'autre part, les dépositaires de la motion essaient de jeter le trouble sur le montant relatif à la location. Toutefois, le communiqué de presse du 1^{er} juin dernier relate en détail les décisions du Conseil municipal de sa séance du 30 mai dernier et en particulier sur le montant du loyer et la durée de son application. Il est donc particulièrement faux de laisser penser que la signature du bail n'émanerait pas d'une décision du Conseil municipal. Le groupe PDC-JDC comprend et appuie la décision de l'exécutif sur le soutien économique au démarrage des activités de restauration de l'Inter et plus particulièrement par rapport aux grandes difficultés qu'ont eues les précédents porteurs du dossier à le faire avancer que ce soit au plan communal ou cantonal. Par ailleurs, sans l'engagement et l'implication personnelle du maire, l'Inter, à l'heure actuelle, ne serait certainement pas encore inauguré. Soucieux de clore une fois pour

toute ce dossier qui suscite l'acharnement de certains et si cela peut enfin calmer les dépositaires de la motion, le groupe PDC-JDC acceptera à l'unanimité cette motion. Néanmoins au-delà de la capacité de nuisance personnelle, cette motion aura au moins le mérite de la clarté des intentions électoralistes de ses dépositaires et ce ne sont pas les dernières parutions sur une télévision locale qui diront le contraire.

VOTE

Au vote à main levée, les Conseillères et Conseillers de ville acceptent la motion intitulée « La transparence par le service des communes : une nécessité pour rétablir la confiance » à la majorité évidente. Il n'y a pas d'avis contraire.

- 12. Approuver trois crédits pour l'amélioration des accès à l'école primaire de l'Oiselier, se composant de :**
- a) l'aménagement de l'arrêt de bus au chemin de l'Oiselier, pour un montant de CHF 123'000.-, TTC ;**
 - b) l'implantation d'un abri pour vélos, pour un montant de CHF 32'000.-, TTC ;**
 - c) la réalisation d'un trottoir entre l'arrêt de bus et l'accès à la halle de sport de l'Oiselier, pour un montant de CHF 97'000.-, TTC.**

ENTREE EN MATIERE

M. Gabriel Voirol rappelle que lors des travaux de la rue du Mont-Terri, il est apparu qu'un trottoir manquait du côté ouest pour sécuriser l'arrivée des enfants dans la zone de l'école. La réalisation de ce trottoir a été repoussée car l'exécutif communal souhaitait disposer d'un concept global, incluant toutes les problématiques de ce secteur, à savoir un arrêt de bus et un parking à vélos pour lesquels des interventions avaient été déposées. Il a été difficile de trouver la meilleure des solutions mais grâce au BPA, grâce à l'appui des commissions et grâce à l'appui de l'école la proposition qui est soumise ce soir correspond le mieux et permet une bonne sécurisation de cet endroit qui heureusement n'a connu aucun accident jusqu'à présent. S'agissant des arrêts pour les personnes handicapées, ils ne disparaissent pas mais sont simplement déplacés, sur la base des recommandations du BPA et de l'école. S'agissant de l'abri à vélos, M. Voirol relève que de plus en plus d'élèves se déplacent du côté de l'Oiselier et qu'un endroit qui puisse accueillir les vélos était souhaité. En conclusion, à l'instar des commissions consultées, il recommande au Conseil de ville d'approuver ces trois crédits.

Pour le groupe PCSI, M. Jean-Luc Plumey est particulièrement satisfait du projet d'aménagement proposé car il répond à la réalisation de la motion transformée en postulat lors de la séance du Conseil de ville du 25 septembre 2014, relative à la création d'un deuxième parc à vélos à l'école primaire de l'Oiselier. Groupé à l'aménagement d'un trottoir, d'un arrêt de bus sécurisé et mis en conformité, ainsi qu'un abri bus, le projet présenté, établi en collaboration avec le BPA, apportera les niveaux de sécurité et de confort vraisemblablement souhaités par toute la population de Porrentruy et pour ses enfants. Considéré comme mobilier urbain en construction légère, cet abri à vélos ne devrait pas pénaliser la valeur architecturale du magnifique bâtiment scolaire. En conclusion, le groupe PCSI acceptera, à l'unanimité, le projet présenté et les trois crédits demandés.

A l'instar des commissions consultées, M. Olivier Frund signale que le groupe PDC-JDC acceptera ce projet ainsi que les trois crédits demandés. Il tient également à relever l'énorme et excellent travail réalisé par le service UEI et ses techniciens dans ce dossier afin que ce projet puisse se réaliser dans les meilleurs délais.

M. Gilles Coullery relève qu'en 2016 la mobilité douce et les transports publics ne peuvent se faire sans une infrastructure pour garantir la sécurité de leurs utilisateurs ; le financement des projets proposés ce soir vont tout à fait dans ce sens. Compte tenu de la configuration de l'endroit, ils permettront aux usagers de pouvoir bénéficier des possibilités de mobilité qui leur sont proposés dans les meilleures conditions de confort et de sécurité possibles. Le lieu d'implantation de l'abri à vélo permettra également de rendre l'accès à l'école en vélo plus attrayant pour tous les écoliers de la partie ouest de la ville. Le fait de ne pas inclure dans le projet de déposer-minute le réjouit et va dissuader les parents à conduire leurs enfants à l'école, favorisant, par-là, mieux la mobilité douce. Le projet correspondant à ses attentes, son groupe acceptera les trois crédits proposés.

Pour le groupe PLR, M. Johan Perrin relève que ces travaux sont nécessaires par rapport au futur lotissement de l'Oiselier. Son groupe trouve que le dossier est très bien ficelé et acceptera ces trois crédits. Il remercie aussi le service UEI pour le travail effectué.

VOTE

Au vote à main levée, les Conseillères et Conseillers de ville acceptent l'entrée en matière à la majorité

évidente.

FOND DU SUJET

a) l'aménagement de l'arrêt de bus au chemin de l'Oiselier, pour un montant de CHF 123'000.-, TTC

La parole n'est pas demandée.

VOTE

Au vote à main levée, les Conseillères et Conseillers de ville acceptent l'aménagement de l'arrêt de bus au chemin de l'Oiselier, pour un montant de CHF 123'000.-, TTC, à la majorité évidente. Il n'y a pas d'avis contraire.

b) l'implantation d'un abri pour vélos, pour un montant de CHF 32'000.-, TTC

La parole n'est pas demandée.

VOTE

Au vote à main levée, les Conseillères et Conseillers de ville acceptent l'implantation d'un abri pour vélos, pour un montant de CHF 32'000.-, TTC, à la majorité évidente. Il n'y a pas d'avis contraire.

c) la réalisation d'un trottoir entre l'arrêt de bus et l'accès à la halle de sport de l'Oiselier, pour un montant de CHF 97'000.-, TTC

La parole n'est pas demandée.

VOTE

Au vote à main levée, les Conseillères et Conseillers de ville acceptent la réalisation d'un trottoir entre l'arrêt de bus et l'accès à la halle de sport de l'Oiselier, pour un montant de CHF 97'000.-, TTC, à la majorité évidente. Il n'y a pas d'avis contraire.

13. Divers

M. le Président informe que 7 textes ont été déposés.

M. Dominique Hubleur tient, au nom du Conseil de ville, à féliciter le personnel communal qui a fleuri les ponts de la ville qui sont particulièrement magnifiques cette année.

La parole n'étant plus utilisée, M. le Président lève la séance. Il est 20.45 heures.

AU NOM DU CONSEIL DE VILLE

Le secrétaire :

Le président :

D. Sautebin

M. Meyer